

MODALITES D'INSCRIPTION

LES INSCRIPTIONS SE REFONT OBLIGATOIREMENT TOUS LES ANS DURANT TOUT

LE MOIS DE JUIN (horaires et jours d'ouverture aménagés).

OBLIGATION DE REMPLIR À NOUVEAU LA FICHE D'INSCRIPTION

(même si votre enfant a été inscrit quelques mois auparavant)

*Cependant, pour les retardataires ou les nouveaux arrivants, elles peuvent se faire tout au long de l'année
au Centre municipal Albert Castets*

Cette fiche est obligatoire en cas de pépin ou d'inspection de notre Ministère de tutelle, son absence signifierait que nous avons accepté des enfants non inscrits, ce qui est formellement interdit par notre Réglementation.

Nous comptons par conséquent sur la vigilance de chacun pour respecter cette contrainte et pour renouveler l'inscription dans les délais impartis, c'est-à-dire durant le mois de juin !!!

L'inscription se fait au CMAC, **vous pouvez inscrire simultanément votre enfant, au Centre de Loisirs** (mercredi, petites vacances et période estivale) et à l'**Accueil Périscolaire** (matin et soir, avant et après l'école, communément appelée la « Garderie »).

Pour procéder à l'inscription vous devez vous rendre au Centre Municipal Albert Castets muni

des documents ci-dessous :

- La fiche d'inscription** (obligatoire) que vous pourrez remplir sur place ou la télécharger sur notre site  : www.educjeunes40.com (complétée recto verso et remise le jour de l'inscription à nos bureaux)
- 5 €/famille** correspondant à l'adhésion annuelle à l'Association
- Dernier avis d'imposition ou tarif cantine de Tarnos**
- N° Assurance scolaire** ou responsabilité civile couvrant l'enfant
- Aides aux Temps Libres ou Aides aux Vacances de la C. A. F.**
- N° Téléphone travail, domicile & portable**
- Carnet de santé obligatoirement**
- Test des 25 mètres natation pour les 8/10 ans (si titulaire).**

L'inscription au CMAC doit être faite avant la venue de votre enfant sur le Centre de Loisirs

ou l'Accueil Périscolaire

L'inscription sur les Centres de Quartier se fait sur place, tout au long de l'année et directement auprès de animateurs (cf. rubrique « Ses activités ») prévoir :

- 5 €/famille** correspondant à l'adhésion annuelle à l'Association,
- N° Assurance scolaire** ou responsabilité civile couvrant l'enfant,
- N° Téléphone travail, domicile & portable**
- Carnet de santé obligatoirement**

Pas d'inscription pour la pause méridienne (l'inscription au Restaurant scolaire en Mairie est suffisante).

Les Animations Hors Structure sont ouvertes aux enfants et leurs familles: sans inscription